CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2013					
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13 Procurations : 1	L'an deux mil treize, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
Convocation: 12 février 2013	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Conseillers municipaux Absents excusés: MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale, M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, MME Alice BICZYSKO, Conseillère municipale, MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY, M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal				
	A été élu secrétaire de séance : M. Jacques CHEVALIER				

<u>Compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2013</u>: Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal :

27 février 2013

- d'ajouter les points suivants : Dégradations à la salle municipale : Constitution de partie civile et Demandes de subvention DETR 2013 et amendes de police ;
- de retirer le point suivant en raison de l'insuffisance de données : Personnel communal : Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal donne son accord.

Date d'affichage

▶ DE-2013/10 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
25/01/13	DEKRA INDUSTRIAL SAS (44819	Vérification ponctuelle alarme du	693,00 €
	SAINT HERBLAIN)	théâtre (258,00 € H.T.) et aire de	
		jeux et équipements (435,00 € H.T.)	
25/01/13	LE COURRIER DU PAYS DE RETZ	Abonnement annuel du 01/02/13 au	59,00 €
	(44215 PORNIC)	31/01/14	
28/01/13	HORIS SERVICES (22400	Restaurant scolaire : Moteur	466,00 €
	LAMBALLE)	d'entraînement thermalin	
28/01/13	LOUERAT ROGER (44320 ARTHON	Travaux restaurant scolaire:	211,40 €
	EN RETZ)	Remplacement disjoncteur existant	
		départ chambre froide ext. par	

		1' ' ' 1' CC/ (' 1 ' 1' ' 1 1 1)	
		disjoncteur différentiel individuel et	
		reprise câblage en amont	
30/01/13	FEDERATION NATIONALE DE	Formation professionnelle 1 agent	77,27 €
	PROTECTION CIVILE (92600	sur 2 jours : Formation de sauvetage	
	ASNIERES)	secourisme du travail (STT)	
04/02/13	ATLANTIQUE GEOMETRES	Salle multifonctions : Bornage	480,00 €
	EXPERTS (44214 PORNIC CEDEX)	parcelle G1868	
12/02/13	SARL BOTON GOUY (44320	Travaux salle multifonctions:	2 325,00 €
	ARTHON EN RETZ)	Travaux PTT (plus value pour la	
		pose d'une chambre L5T sans fond)	
14/02/13	CDC FAST (75007 PARIS)	Renouvellement annuel contrat	335,80 €
		dématérialisation FAST-ACTES et	
		certificat	

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-10-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

➤ DE-2013/11 – Demandes de subventions 2013 : Associations et organismes de droit privé

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Comme tous les ans, la Commission des finances, réunie le 30 janvier dernier, a été amenée à étudier les demandes de subvention émanant des différentes associations communales et extra-communales. Je soumets donc à votre attention, le projet proposé par la Commission des finances lors de sa réunion.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,30% sur les tarifs revus chaque année. » Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré et étudié le tableau des subventions pour l'exercice 2013, décident à l'unanimité des membres présents, de voter les subventions comme suit et d'ouvrir par anticipation les crédits nécessaires pour permettre le versement des subventions relevant des articles 6558, 657362 et 6574 avant le vote du budget primitif 2013 qui n'interviendra qu'en mars :

ASSOCIATIONS	Montants 2012	Montants 2013 sollicités	Prop Com	Vote CM
AEP La Saint Jean	64 008,00 €	Nouveau calcul coût	64 018,97 €	64 018,97 €
(Contrat	571,50 x 112 élèves	élève au public		
d'association)		587,33 €/élève		
(Article 6558)		109 élèves		
Fournitures	9 474,18 €	44,31*225 élèves	9 969,75 €	9 969,75 €
scolaires école	(43,74*207 + reliquat			
publique –	2011 de 420,00 €)			
Inscription au BP				
(Article 6067)				
Manuels ou jeux	3 628,64 €	459,48*8 classes	4 135,32 €	4 135,32 €
pédagogiques –	(453,58*8)			
Inscription au BP				
(Article 6067)				
Coop scolaire	2 885,58 €	14,12*225 élèves	3 177,00 €	3 177,00 €
sorties scolaires	(13,94*207)			
(Article 6574)				
Coop scolaire école	1 430,00 €	1 449,00 €	1 449,00 €	1 449,00 €
publique				
(Article 6574)				
Ecole Armelle		Acquisition d'une table	460,46 €	460,46 €
CHEVALIER		adaptée pour élève en		
(Article 2184-118)		handicap : 460,46 € TTC		
APE (Parents	1 145,00 €	1 250,00 €	1 160,00 €	1 160,00 €
d'élèves école				
publique)				
(Article 6574)				

ADMR	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
(Article 6574)	200.00.6	200.00.0	200.00.0	200.00.6
ACC – Au plaisir de	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
lire -section				
bibliothèque				
(Article 6574)	1,006,00,0	7 100 00 0	7 100 00 C	5 100 00 C
Budget Bibliothèque	4 996,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €
municipale –				
ouvrages et DVD				
(Article 6065)	£ 000 00 C	7 000 00 0	7 000 00 C	5 000 00 C
ACC – section Fête	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
du Parc de loisirs				
(Article 6574)	2 200 00 6	2 (00 00 0	2 500 50 00	2 500 50 6
ACC - Compagnons	2 280,00 €	3 600,00 €	2 590,50 €€	2 590,50 €
de la Blanche –	(Prise en charge de 3	(Animation de 4 ateliers		
section théâtre	ateliers jeunes sur 4))	jeunes)		
(Article 6574)	22 000 00 6	24.522.52.5	24 722 70 6	24 522 50 0
AFR – Cantine	32 090,00 €	34 523,50 €	34 523,50 €	34 523,50 €
(Article 6574)	(Base de calcul : subv	(1,10 € * 31385 repas		
	par repas servi n-1 soit	servis en 2012)		
	29863 x 1,021€ +			
	ménage 1600€)			
Triolet de Retz	5 184,30 €	5 371,00 €	5 371,00 €	5 371,00 €
(Article 6574)	1,50 x 2171 hab	1,00 x 2171 hab		
	91,80 € x 21 élèves	160 € x 20 élèves		
Arche Football Club				
Subvention annuelle	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Subvention	2 138,00 €	2 138,00 €	2 138,00 €	2 138,00 €
animateur				
(Article 6574)				
USC	600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
(Article 6574)				
Amicale des	170,00 €	180,00 €	173,00 €	173,00 €
donneurs de sang				
(Article 6574)				
DOMUS –	57,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €
convention	186,60 €	(0,171*135 repas)	186,60 €	186,60 €
(Article 6574)	(Renouvellement parc	265,00 €	(Renouvellement	
	auto – Délib 2011/151	(Renouvellement parc	parc auto 2 ^{ème}	
	du 06/12/11)	auto – 2 ^{ème} année)	année – Délib	
			2011/151 du	
			06/12/11)	
Société de chasse	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
(Article 6574)				
ESAC	840,00 €	840,00 €	840,00 €	840,00 €
(Article 6574)				
FOOT PLUS	300,00 €	350,00 €	303,90 €	303,90 €
(Article 6574)				
MCP LES JOE	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250.00 €
BAR	ŕ	,	,	
(Article 6574)				
CCAS	3 300,00 €	2 300,00	2 300,00 €	2 300,00 €
(Article 657362)		-,		- ,
ADICLA	326,70 €	332,25 €	332,25 €	332,25 €
(Article 6574)	(0,15*2178 hab)	(0,15*2215 hab)		,
(= = = = = = = = = = = = = = = = = = =	(3,10 21/0 1140)	(5,55 2210 1140)		
ADAPEI	650,00 €	Forfait	650,00 €	650,00 €
(Article 6574)	050,00 C	1 Offult	050,00	330,00 €
Asso pr dvpt du				
Bassin Versant de la				
Baie de Bourgneuf				
Part SAGE	33,15 €	33,15 €	33,15 €	33,15 €
I MI DAIGE	33,13 €	55,15 €	33,13 €	33,13 €

Cotisation asso	161,90 €	161,90 €	161,90 €	161,90 €
(Article 6574)				
Asso Fédérative	511,64 €	529,25 €	529,25 €	529,25 €
Départementale des	(0,241*2123)	(0,243*2178)		
Maires de L.A.				
(Article 6574)				
Association Maires	412,45 €	429,21 €	429,21 €	429,21 €
du Pays de Retz et	(0,19*2171 hab)	(0,19*2259 hab)		
Institut culturel				
(Article 6574)				
Collectif Spectacles				
en Retz				
Adhésion	60,00€	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Convention	855,00 €	886,50 €	886,50 €	886,50 €
« Ateliers théâtre		(Prise en charge de 3	(3 cours pris en	
jeunes »		cours sur 4)	charge)	
(Article 6574)				
Subv séjours	467,00 €	Ligne de séjours :	1 500,00 €	1 500,00 €
linguistiques	(47€/élève pour les	47 €/élève pour	Ligne de
(Article 6574)		voyages à destination de	les voyages à	séjours
		la Grande-Bretagne,	destination de la	
		Espagne et Allemagne	Grande-	
		limités aux classes de	Bretagne,	
		4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Espagne et	
			Allemagne	
			limités aux	
			classes de 4 ^{ème} et	
			3 ^{ème} e	
Fondation du	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Patrimoine				
(Article 6574)				

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130220-D2013-11-DE	
Date de télétransmission : 27/02/2013	
Date de réception préfecture : 27/02/2013	

▶ DE-2013/12 – Tarifs communaux et des locations de salles

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commission des finances, réunie le 30 janvier dernier, propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter les tarifs municipaux comme suit :

January and January and January					
	Unité	Tarifs	Tarifs proposés		
		actuels			
Photocopies - Fax					
Fax	Par page	0,55 €	0,55 €		
Photocopie (format A4)	1	0,35 €	0,35 €		
Cimetières					
Concession cimetière ou columbarium	15 ans	173,57 €	176,00 €		
	30 ans	255,25 €	259,00 €		
	50 ans	543,37 €	551,00 €		
Caveau	1 place	719,80 €	730,00 €		
	2 places	851,51 €	863,00 €		
	3 places	1 026,10 €	1 040,00 €		
Place au columbarium	1	585,03 €	593,00 €		
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	·	Gratuit	Gratuit		

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

Expression de la mémoire : Fourniture d'une plaque destinée à être		50,00 €	50,00 €
apposée sur la stèle commémorative pour une durée de 15 ans (gravure à			
la charge du demandeur)			
Occupation du domaine public			
Droit de place	Année	90,00 €	100,00 €
	Journée	42,88 €	44,00 €
	1/2 journée	25,52 €	26,00 €
<u>Assainissement</u>			
Abonnement (H.T.)	1	25,09 €	Délib n°2012/98 du
Surtaxe assainissement (H.T.)	m ³	0,5799 €	12/09/12 du 12/10/11
Forfait minimum par personne au foyer	30 m ³ par persor	30 m ³ par personne au foyer	
	avec un plafono	d de 60 m ³	
PAC (Participation à l'assainissement collectif) - Construction nouvelle	1	1 360,00 €	1 378,00 €
PAC (Participation à l'assainissement collectif) -	1	870,00 €	882,00 €
Construction existante			
<u>Bibliothèque</u>			
Cotisation annuelle adultes et enfants ≥ 13 ans	Année	5,00 €	5,00 €
Cotisation annuelle enfants < 13 ans	Année	1,00 €	1,00 €
Cotisation location DVD	Semestre	10,00 €	10,00 €

	TARIFS ACTUELS DE LOCATION DES SAL	LES SAUF	SALLE DU	J THEA"TI	RE		
Cat	Désignation						
1	Particuliers résidant la commune et entreprises communales						
2	Associations communales, les comités d'entreprise à b et les partis politiques		if et non co	mmercial, le	es syndicats		
3	Particuliers résidant hors commune- Les associations e	extérieures.					
4	Sociétés commerciales ou professionnelles hors comm précédemment.	une. Les auti	es utilisate	urs non cité	S		
		1	2	3	4		
SALI	LE 95						
Pour	réunion	Néant	Néant				
	Tarifs 2013 proposés	Néant	Néant				
SALI	LE MUNICIPALE						
Pour	réunion	Néant	Néant	104,14 €	104,14 €		
	Tarifs 2013 proposés	Néant	Néant	116,00 €	116,00 €		
Pour	vin d'honneur	37,77 €	Néant	104,14 €	104,14 €		
	Tarifs 2013 proposés	49,00 €	Néant	116,00 €	116,00 €		
Pour	buffet campagnard sans soirée dansante	84,74 €	Néant	165,40 €	165,40 €		
	Tarifs 2013 proposés	96,00 €	Néant	178,00 €	178,00 €		
Pour	repas de famille ou autre	84,74 €	Néant	165,40€	165,40 €		
	Tarifs 2013 proposés	96,00 €	Néant	178,00 €	178,00 €		
	festation avec contributions financières des ipants (loto, belote,)	51,05 €	51,05 €	104,14 €	104,14 €		
	Tarifs 2013 proposés	62,00 €	62,00 €	116,00 €	116,00 €		
HAL	L DU THEATRE			<u> </u>			
Pour	réunion		Néant				
	Tarifs 2013 proposés		Néant				

Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

Pour vin d'honneur	27,00 €	Néant	98,00 €	98,00 €
Tarifs 2013 proposés	38,00 €	Néant	110,00 €	110,00 €

Caution des salles (sauf salle du théâtre) : 160,00 € sauf utilisation habituelle par les associations

Gratuité une fois par an pour les associations communales à but non lucratif organisant une manifestation avec contribution financière des participants

Le matériel cassé ou dérobé sera facturé par la Mairie

Unité	Location Matériel	Px location actuel	Px 2013 proposé	
1	Boîte de 12 verres	1,12 €	1,15 €	
1	Verre cassé ou manquant	2,24 €	2,30 €	
1	Torchon manquant	2,24 €	2,30 €	
1	Plateau manquant	8,98 €	9,10 €	
1	Table	2,24 €	2,25 €	Par jour suivant les
1	Chaise	0,35 €	0,40 €	disponibilités pour les manifestations privées en dehors des salles
	Caution pour location tables & chaises	80,00 €	80,00 €	
	Caution pour location sono	250,00 €	250,00 €	Loc réservée uniquement aux associations

	TARIFS ACTUELS DE LOCATION DE LA SALLE DU THEÂRE						
Cat	Désignation						
1	Associations communales et les comités d'entreprise à but non lucratif et non commercial						
2	Associations extérieures						
3	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune						

	1	2	3
SALLE DU THEÂTRE			
Pour spectacle	Néant	357,35 €	459,45 €
Tarifs 2013 proposés	Néant	372,00 €	476,00 €

Caution salle du théâtre : 500,00 € sauf utilisation habituelle par les associations

Les associations intercommunales pouvant être assimilées à celles de CHEMERE ayant un but éducatif avec un nb d'adhérents de CHEMERE significatif paieront une location de 100 €uros.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'augmentation des tarifs 2013 telle qu'elle leur a été présentée.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-12-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

► DE-2013/13 – Débat d'orientations budgétaires 2013

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Avant de voter les budgets en mars 2013, je vous propose, bien que ce ne soit pas obligatoire pour notre commune, de débattre des projets d'investissement à inscrire aux différents budgets communaux 2013.

Vous trouverez, ci-après, la liste des travaux prévus.

LISTE DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS	2013				
	Fonctionnement	Investissement	Subvention		
Acquisition de terrains		68 000,00 €			
Matériel services techniques		5 000,00			
Budget annuel investissement école		2 500,00			
Espaces verts		15 000,00			
Chemins de randonnée		11 000,00			
Aménagement de la cour de l'école		47 000,00 €			
Claustras cantine		3 000,00 €			
Travaux VIVAL		105 000,00	18 000,00 €		
Entretien rue de Pornic		29 500,00 €			
PAVE		8 000,00 €			
Projet de Skate Park		26 860,00 €	5 740,00 €		
PAVC		50 000,00 €			
Salle multifonctions : Aménagements extérieurs		215 000,00 €			
Salle multifonctions : Mobilier		29 000,00 €			
Hangar derrière la salle multifonctions		22 126,00 €			
Logement d'urgence		2 500,00 €			
Entretien bâtiments	35 000,00 €				
- Bibliothèque-Ecole de musique : 19 000,00 € - Toiture hall de la mairie : 3 500,00 €					
- Hall du théâtre : 7 800,00 €					
- Divers : 4 700,00 €					
TOTAL	35 000,00	639 286,00	23 740,00 €		

Le Conseil municipal prend acte de la liste des différents travaux et investissements prévus.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-13-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

► DE-2013/14 – Ouverture anticipée de crédits

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le vote des budgets primitifs étant prévu au mois de mars, il y a lieu comme la loi nous y autorise, d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires.

Je vous propose d'ouvrir les crédits nécessaires au financement des programmes suivants : acquisition de terrains nus et de voirie et restitution de caution sur le budget « Commune »

Article	Montant
165	340,00 €
2111-132	70 000,00 €
2112-132	3 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'ouvrir par anticipation les crédits sus-mentionnés sur le budget 2013 « Commune ».

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-14-DE

Date de télétransmission : 27/02/2013

Date de réception préfecture : 27/02/2013

➤ DE-2013/15 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux de réhabilitation et d'extension du magasin VIVAL » : Attribution et autorisation de signature des marchés pour les lots déclarés infructueux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une nouvelle consultation pour les « Travaux de réhabilitation et d'extension du magasin Vival » a été lancée pour les lots déclarés infructueux, à savoir les lots 1 « Maçonnerie-Démolition », 3 « Etanchéité sur bac acier – Collecte EP » et 8 « Plomberie sanitaire ».

La commission MAPA, suite à sa réunion du 11 février 2013, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix (60%) et la valeur technique des prestations (40%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise proposée	Tranche	Tranche 2	Tranche	Montant
			1 H.T.	H.T.	3 H.T.	total de
						l'offre
						H.T.
1	Maçonnerie -	FAVREAU DIDIER	2575,00 €	15371,90 €	4210,00 €	22156,90 €
	Démolition	(44320 ARTHON EN				
		RETZ)				
3	Etanchéité sur bac	LETORT (44115 BASSE	0,00 €	7441,91 €	0,00 €	7441,91 €
	acier - Collecte EP	GOULAINE)				
8	Plomberie sanitaire	FOUCHER JEAN-	1669,60 €	2981,00 €	0,00 €	4650,60 €
		JACQUES (44580				
		BOURGNEUF EN				
		RETZ)				

Par ailleurs, la commission MAPA propose aux membres du Conseil municipal de retenir l'option de mise en conformité de la couverture en bac acier sec sur le laboratoire et de réfection d'étanchéité de toiture terrasse existante support béton au dessus du bureau, ce qui a une incidence financière sur le montant des offres des lots 2 et 3.

Ci-après le tableau récapitulatif des offres :

Lot	Dénominatio	Entreprise	Tranche	Tranche	Tranche	Option	Montant
	n	proposée	1 H.T.	2 H.T.	3 H.T.		total de l'offre H.T.
1	Maçonnerie - Démolition	FAVREAU DIDIER (44320 ARTHON EN RETZ)	2575,00 €	15371,90 €	4210,00 €		22156,90 €
2	Charpente bois – Bardage	JOLLY CHARPENTE (44580 BOURGNEUF EN RETZ)	0,00 €	6909,87 €	0,00 €	1 198,00 €	8 107,87 €
3	Etanchéité sur bac acier - Collecte EP	LETORT (44115 BASSE GOULAINE)	0,00 €	7441,91 €	0,00 €	1 251,70 €	8 693,61 €
4	Menuiseries extérieures et intérieures	LEDUC STRUCTURE BOIS (44680 SAINTE PAZANNE)	2937,28 €	1581,60 €	1440,00 €		5958,88 €
5	Cloisons sèches – Plafonds – Isolation	EGONNEAU (44310 SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU)	3835,58 €	3870,91 €	2925,04 €		10631,53 €
6	Sols carrelage	ENR (44800	1546,10 €	6725,90 €	0,00 €		8272,00 €

	– Faïence	SAINT				
	murale	HERBLAIN)				
7	Peinture	Travaux	Travaux effectués en régie par les services techniques communaux			
8	Plomberie sanitaire	FOUCHER JEAN- JACQUES (44580 BOURGNEUF EN RETZ)	1669,60 €	2981,00 €	0,00 €	4650,60 €
9	Electricité – VMC	LOUERAT (44320 ARTHON EN RETZ)	13078,50 €	5408,30 €	805,70 €	19292,50 €
		Montant t	otal du march	é		87 763,89 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots 1,3 et 8 aux entreprises tels que mentionnées ci-dessus,
- de retenir l'option de mise en conformité de la couverture en bac acier sec sur le laboratoire pour un montant de 1 198,00 € H.T. pour le lot 2, et de réfection d'étanchéité de toiture terrasse existante support béton au dessus du bureau pour un montant de 1 251,70 € H.T. pour le lot 3.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-15-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

▶ DE-2013/16 – Projet de charte de prévention des expulsions locatives de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), approuvé le 27 juillet 2011 pour les années 2011-2015, prévoit l'actualisation de la charte de prévention des expulsions locatives signée le 23 décembre 1999 en Loire-Atlantique.

L'association des maires, consultée sur le renouvellement de sa signature, a souhaité que les maires soient plutôt invités individuellement à se prononcer sur ce document.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de cette charte et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'émettre un avis favorable à ce projet de charte de prévention des expulsions locatives de Loire-Atlantique,
- de ne pas se porter partie signataire de cette charte.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130220-D2013-16-DE	
Date de télétransmission : 27/02/2013	
Date de réception préfecture : 27/02/2013	

► DE-2013/17 – Résidence Saint-Joseph : Demande de cautionnement

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose :

« La résidence Saint-Joseph d'ARTHON a un projet d'extension et de restructuration. d'agrandissement. Ce projet, initié de longue date, a fait l'objet d'un arrêté conjoint de l'ARS et du Conseil général le 12 décembre 2011. Il porte ainsi la capacité de l'établissement de 54 à 63 personnes accueillies en séjour permanent et 6 en accueil de jour.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 3 161 677,00 € financé comme suit :

- par emprunts à hauteur de 2 527 672,00 € répartis ainsi :
 - 1 050 557,00 € de PLS (Prêt locatif social),
 - 1 009 359,00 € de PLS complémentaire,
 - 367 759,00 € de prêt complémentaire,
 - 100 000,00 € de prêt mobilier ;
- par une subvention du Conseil général de 244 816,00 €,
- par autofinancement à hauteur de 80 100,00 €.

La caution d'emprunt accordée par le Conseil général à hauteur de 50% sera effective si conjointement la commune et/ou les communes voisines y contribuent à hauteur équivalente.

La résidence Saint-Joseph sollicite donc le cautionnement de la commune à hauteur de 15%. La commune de CHAUVE serait sollicitée également pour 15% et la commune d'ARTHON EN RETZ pour 20%.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette demande de cautionnement. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder la caution d'emprunt à la résidence de Saint-Joseph à hauteur de 15%,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-17-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

► DE-2013/18 – Rythmes scolaires

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été présenté en Conseil des ministres le mercredi 23 janvier 2013 par le ministre de l'éducation nationale.

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 de modification des rythmes scolaires prévoit tout particulièrement les modifications suivantes :

- le retour à 4,5 journées de cours par semaine pour les élèves du primaire, soit une demi-journée supplémentaire, de préférence le mercredi matin (ou le samedi avec dérogation).
- une journée de travail limitée à 5H30 avec une pause méridienne minimale d'1H30.

Les communes sont invitées à mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée 2013, ou par dérogation, en septembre 2014. Dans ce dernier cas, il faudra que le Maire saisisse, au plus tard le 9 mars 2013, le Conseil général (compétence transports scolaires) sur cette demande de report de l'application de la réforme et transmette avant le 31 mars 2013, la demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 à la Directrice Académique de Loire-Atlantique.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 en invoquant l'impossibilité matérielle de sa mise en place à la rentrée prochaine, la communauté de communes Cœur Pays de Retz ayant la compétence « Enfance-Jeunesse », n'étant pas en mesure d'assurer la mise en place en 2013 ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

044-214400400-20130220-D2013-18-DE

Date de télétransmission : 27/02/2013

Date de réception préfecture : 27/02/2013

▶ DE-2013/19 – Salle multifonctions : Attribution du nom de la salle et de la rue

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la commission « Communication » élargie aux autres membres du Conseil municipal, réunie le 13 février dernier, propose d'attribuer le nom suivant à la salle multifonctions « Salle Ellipse » et « Impasse du Lavoir » pour la rue.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission « Communication » et délibéré, décide :

- à l'unanimité des membres présents, d'attribuer le nom suivant à la salle multifonctions « Salle Ellipse »,
- à la majorité des membres présents (12 voix « Pour » et 1 « Contre »), d'attribuer le nom suivant à la rue desservant la salle « Impasse du Lavoir ».

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-19-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

> DE-2013/20 – Vol avec dégradations dans la salle municipale : Constitution de partie civile

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le jugement pour le vol avec dégradations dans la salle municipale a eu lieu le 13 février 2013 avec une condamnation à des travaux d'intérêt général. Il n'a pas été possible de se constituer partie civile car il faut une délibération spécifique.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas se constituer partie civile pour le vol avec dégradations dans la salle municipale commis le 28 septembre 2012.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-20-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

▶ DE-2013/21 – Travaux de construction d'un bâtiment en centre-bourg accueillant un local de services à la personne : Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'ADMR recherche un local plus spacieux pour ses activités de services à la personne. Notre projet de bâtiment dédié aux services à la personne et l'aide à l'installation des professionnels de santé pourrait être relancé.

Une subvention peut être sollicitée au niveau de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux -DETR) pour la 3^{ème} catégorie d'opérations.

Le montant global des travaux, selon le dernier Avant-projet définitif daté du 21 mars 2012, s'élèverait aux environs de 227 250,00 € H.T.

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

- DETR 2013 (taux de subvention : 25% plafonné à 250 000 € de dépenses)
 Autofinancement/Emprunt
 56 812,50 €
 170 437,50 €
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2013 pour les travaux sus-mentionnés avec le plan de financement tel que proposé,

de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-21-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

► DE-2013/22 – Demande de dotation « Amendes de police 2012»

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose:

« En raison des conditions d'insécurité actuelle de la rue de Pornic (au niveau du croisement avec la rue du Brandais) et de la rue de Saint-Hilaire, il est aujourd'hui nécessaire d'aménager ces deux portions de voie afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les usagers de ces voies, notamment les piétons.

Ces travaux consisteraient en un busage d'une longueur d'environ 120 ml, la pose de bordures et de trottoirs et la création d'un cheminement piétons et de passage piéton.

Ces travaux d'aménagement sont estimés aux environs de 21 190,00 € H.T. ».

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décident à l'unanimité des membres présents de réaliser ces aménagements de sécurité et chargent Monsieur le Maire de demander auprès du Conseil général les subventions au titre des amendes de police 2012.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130220-D2013-22-DE
Date de télétransmission : 27/02/2013
Date de réception préfecture : 27/02/2013

► DE-2013/23 – Liste annuelle des marchés conclus en 2012 (Article 133 du Code des marchés publics)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés publics, et l'arrêté du 21 juillet 2011 font obligation au pouvoir adjudicateur et à l'entité adjudicatrice de publier au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente sur le support de son choix.

Aussi, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal de la liste annuelle des marchés conclus en 2012 et procèdera à sa publication par voie d'affichage et par mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Marchés de services

Marches	de services				
Procédure	Date du	Titulaire	Code	Objet	Lot
	marché		postal		
	(mm/aaaa)				
Marchés de	e 20 000 € H.T	Г. à 89 999,99 € Н.Т	Γ		
MAPA	02/12	ALLAIS JOSEPH	44210	Travaux d'entretien annuel de broyage et	Unique
		SARL		de fauchage des voies et chemins	_
				communaux – Contrat du 01/01/12 au	
				31/12/14	
MAPA	03/12	IMPRIMERIE	85170	Réalisation des parutions municipales du	Unique
		DU BOCAGE		01/01/12 au 31/12/14	
Marchés de	e 90 000,00 €]	H.T. à 4 844 999,99	€ H.T.		
Néant					
Marchés su	périeurs à 4 8	45 000,00 € H.T.			
Néant	_				

Marchés de fournitures

Procédure	Date du	Titulaire	Code	Objet	Lot	
	marché		postal			
	(mm/aaaa)					
Marchés de 20 000 € H.T. à 89 999,99 € H.T						

MAPA	04/12 RAMET		44360	Acquisition une tondeuse	Unique		
		MOTOCULTURE		GRILLO FD2200			
Marchés de 90 000,00 € H.T. à 4 844 999,99 € H.T.							
Néant							
Marchés supérieurs à 4 845 000,00 € H.T.							
Néant							

Marchés de travaux

Procédure	Date du marché (mm/aaaa)	Titulaire	Code postal	Objet	Lot
Marchés de	e 20 000 € H.	Γ. à 89 999,99 € H.T			
MAPA	02/12	LMB	44680	Travaux de démolition des anciens bâtiments SAPR avec conservation du préau attenant	Unique
MAPA	03/12	FAVREAU DIDIER	44320	Travaux de rénovation de la maison de la gare en logement	1 « Gros œuvre »
	03/12	RUZZANTE SARL	44680	d'urgence	2 « Menuiseries extérieures »
	03/12	RUZZANTE SARL	44680		3 « Menuiseries intérieures »
	06/12	PENNETIER SARL	44680		4 « Peinture »
	03/12	LOUERAT ROGER	44320		5 « Electricité »
	03/12	SANIRETZ RECOQUILLE	44680		6 « Plomberie »
MAPA	10/12	BRETHOME & CIE	44340	Travaux d'aménagement de la voirie communale 2012	Unique
MAPA	11/12	SYDELA	44801	Extension du réseau électrique et de l'éclairage public	Unique

Marché	Marchés de 90 000,00 € H.T. à 4 844 999,99 € H.T.								
MAPA	07/12	SAS BREHARD TP	44320	Travaux d'aménagement	Unique				
				de sécurité rue du Breil	_				
MAPA	09/12	BOTON GOUY TP	44320	Construction de la salle	Lot 1 « Terrassements »				
		PEDEAU SAS	44680	multifonctions	Lot 2 « Gros œuvre »				
		JOLLY	44580		Lot 3 « Charpente bois				
		CHARPENTE			– Bardage »				
		RICHARD MARC	44640		Lot 4 « Bacs aciers –				
		ET FILS			Etanchéité »				
		RICHARD MARC	44640		Lot 5 « Couverture et				
		ET FILS			bardage zinc »				
		ATLANTIQUE	44360		Lot 6 « Menuiseries				
		OUVERTURES			extérieures – Miroiteries				
					– Métallerie »				
		MERLET	44680		Lot 7 « Menuiseries				
					bois »				
		MGP	44120		Lot 8 « Cloisons sèches				
					– Plafonds en plaques				
) WH THE LONG	4.44.00		de plâtre »				
		MULTIFACES	44100		Lot 9 « Plafonds				
		ECNICALII T CADI	44150		suspendus – Isolation »				
		ESNEAULT SARL	44150		Lot 10 « Revêtements				
		BRUN	44640		sols scellés – Faïence » Lot 11 « Peinture –				
		RODOLPHE	44040		Revêtements muraux »				
		CEC	44650		Lot 12 « Plomberie –				
		CEC	44030		Sanitaire »				
		MOREAU	44330		Lot 13 « Chauffage –				
		VALLET	44330		Ventilation »				
		LOUERAT	44320		Lot 14 « Electricité –				
		ROGER			Courants forts et				
					faibles »				
		EQUIP SERVICE	44119		Lot 15 « Equipements				
					de cuisine »				
Marchés	s supérieurs à	4 845 000,00 € H.T.							
Néant									

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130220-D2013-23-DE	
Date de télétransmission : 27/02/2013	
Date de réception préfecture : 27/02/2013	

▶ *Informations diverses*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la date du Repas des Anciens qui aura lieu le samedi 23 mars 2013. Messieurs et Madame Annie BARDOUL, Bernard CHAZELAS, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Jacques CHEVALIER, Michel GRAVOUIL, Jean-Marie GATARD et Paul PIPAUD y participeront.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DRUIT DE FREEMFTION URBAIN									
Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemption			
2013	2	16 rue de la Treille	G	3118	420 m²	Non			
2013	3	8 rue Léonard de Vinci	F	1576	98 m²	Non			
2013	4	4 rue Léonard de Vinci	F	1578	115 m²	Non			

2013	5	7 rue du Béziau	G	2460 et 2463	323 m²	Non
2013	6	14 rue de la Treille	G	3117	442 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

A 1038	31/12/2012	DOUSSET Virginie et YVENOU Yohann	La Héronnière	E 526p, 179p, 180p, 178p	Réhabilitation bâtiment en habitation
A 1001	17/01/2013	MORIN Claude	La Pacauderie	G 3054	Réhabilitation bâtiment en habitation

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2002	07/01/2013	ROLLAND Anny	14 rue de Orvaults	G 1690p	Changement garage en habitation
A 2003	10/01/2013	GUERIN Arnaud	16 rue de la Treille	G 2512p	Rénovation maison, démolition et clôture
A 2004	10/01/2013	VRIGNON Gérard	30 rue du Breil	G 1231	Clôture
A 2005	14/01/2013	REDOR Robert	7 bis rue de la Treille	G 2780 et 2781	Clôture
A 2006	30/01/2013	PINEAU Eric	5 rue des Genêts	G 2355	Véranda
A 2007	30/01/2013	GUERIN Jean-Yves	Le Pavillon	A 554	Préau

Séance levée à 22 heures 28 minutes.

Annie BARDOUL:	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO : Absente	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS :
Jacques CHEVALIER :	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU : Excusée	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN :	Michel GRAVOUIL:
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Absent	Eric LOMBREY: Excusé
Paul PIPAUD :	